

Eau et assainissement

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a depuis le 1er janvier 2018, la responsabilité de l'eau et de l'assainissement suite au transfert de compétence des 28 communes fixé par la loi.



Les missions du service des eaux

La direction de l'eau est composée de 40 agents répartis en 3 services : relation clientèle, stratégie et exploitation. La gouvernance se traduit par des ateliers composés d'élus, de conseils d'exploitations mensuels en vue de présenter et d'échanger sur les projets qui sont ensuite délibérés en conseil communautaire.

Le service relation clientèle gère l'accueil et le suivi des abonnés, la facturation, la régie de recettes et l'agence en ligne.

Le service stratégie pilote les schémas directeurs, maîtrise les investissements au travers du Plan Pluriannuel d'Investissement. Enfin, il centralise la connaissance des enjeux liés à l'eau pouvant avoir des conséquences sur le développement des communes.

Le service exploitation gère la protection de 9 sites de production sur 16 communes. Il gère également 25 équipements d'eau potable et les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations d'eau potable, des branchements et des compteurs. Il gère aussi les réparations sur réseaux jusqu'au compteur de l'abonné, la gestion et l'entretien des 33 stations d'épurations et des 55 postes de relevage. Le service fait des interventions de curage préventif et curatif sur les réseaux d'assainissement ainsi que le suivi des données d'auto-surveillance des 6 stations d'épuration supérieures à 2 000 Equivalent habitant (Eh).



Relation clientèle



^ *Stratégie*



Des missions déléguées

En 2020, un audit externe a été mené sur l'exploitation du service par le délégataire. Cette étude a permis d'éclairer les élus sur le futur mode de gestion à savoir la régie (choix acté par délibération le 16/12/2020). L'année 2020 a également permis de commencer la période de transition afin d'assurer une continuité de service à l'issue du contrat au 31 décembre 2021.

Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2022, la commune de La Boissière sera totalement gérée par la Régie du service des eaux de la Communauté de communes.

Les abonnés devront contacter l'accueil du service des eaux à Gignac pour toutes demandes (du lundi au vendredi, Tél de 8h à 17h au 04 67 57 36 26 ou contact par mail clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr.

Les missions de la SAUR :

- ▶ L'exploitation des installations d'eau potable (production, traitement, stockage) pour les trois communes (Argelliers, Montarnaud et Saint-Paul-et-Valmalle) et d'eau et d'assainissement pour la commune de La Boissière.
- ▶ L'exploitation du réseau de distribution et des branchements
- ▶ La gestion de la clientèle et facturation aux abonnés
- ▶ La réalisation des petits travaux : branchements neufs, renouvellement des branchements, forages et réseaux.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault assure les gros travaux de renouvellement, d'extension et de création de réseaux, ainsi que le génie civil.

Partenariat avec le SMEVH (Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault)

En 2018, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un guichet unique de l'eau et de l'assainissement pour 8 communes de notre territoire (Aumelas, Bélarga, Campagnan, Plaissan, Puilacher, Saint-Pargoire, Tressan et Vendémian) dont la gestion de l'eau était assurée en régie par le SMEVH et celle de l'assainissement par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

L'objectif de ce partenariat : simplifier les démarches auprès des habitants afin qu'ils aient comme interlocuteur unique le SMEVH pour toutes questions concernant leur contrat et leur facturation.

Le siège social du SMEVH est basée à Cazouls d'Hérault : 04 67 25 28 29 – site internet : www.eau-vallee-herault.fr



Les enjeux du territoire

Le territoire est confronté, tout comme d'autres, à l'appauvrissement quantitatif de la ressource en eau et sa qualité est vulnérable. Nous sommes sur un territoire à sol karstique (calcaire poreux) où les nappes d'eau sont vulnérables face à la pollution. Nous sommes donc confrontés à une ressource finie et épuisable. La surconsommation d'eau peut engendrer des périodes de crises, notamment pendant les périodes estivales.

Quelles réponses apporter dans les années à venir ?

Il y a plusieurs solutions à envisager face à cette problématique, qui doivent être mises en œuvre avec des intensités et fréquences propres à chacune :

- ▶ Améliorer les rendements, c'est-à-dire trouver un équilibre entre le captage et la consommation réelle de l'eau. Cela passe par des recherches de fuite.
- ▶ Interconnecter les réseaux entre communes, comme c'est le cas entre Gignac et Aniane ou sur le territoire du Pic Baudille.
- ▶ Rechercher d'autres ressources sur le territoire (campagne de recherches scientifiques, forages de reconnaissance...).
- ▶ Sensibiliser tous les utilisateurs (particuliers, collectivités, entreprises) à la réduction des consommations en eau par un travail pédagogique collectif.



Eau potable

Le service des eaux a pour mission de gérer les équipements, les entretenir, les rénover mais aussi mettre en place des actions pour la gestion de la...



Assainissement

Les équipes ont pour objectif d'entretenir les stations d'épuration, les réseaux et postes de relevage, mais aussi de garantir une eau nettoyée et de...



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**